

EIX-INFO n°8

Septembre 2020



L'EDITO DU MAIRE

MERCI à vous tous pour votre mobilisation sans précédent lors du 1^{er} tour des élections municipales le 15 mars 2020 avec un taux de participation de 89,25 %! Dans un contexte sanitaire inédit, vous avez confirmé votre choix lors du 2^{ème} tour le 28 juin 2020.

Ce résultat m'honore et me donne une légitimité pour agir. Il m'engage auprès de vous pour mettre en œuvre des projets en faveur de notre cadre de vie et du développement de notre commune rurale avec une nouvelle équipe de conseillers municipaux déjà en action.

Aujourd'hui, la campagne électorale est terminée et je suis à l'écoute de tous les habitants de notre village et notamment des plus fragiles.

Votre soutien m'a permis de répondre à la sollicitation de la Communauté de Communes du Pays d'Etain et vous savez que depuis le 15 juillet j'en suis devenu le 1^{er} vice-Président. Cette responsabilité au niveau de notre CODECOM est très importante et me permettra de défendre notre ruralité et ses atouts. Il nous faut mutualiser les ressources et les compétences de notre territoire. La campagne a une carte à jouer et il est temps de refonder l'aménagement rural.

Je sais que le rôle de maire n'est pas un travail mais une fonction permanente. Un investissement qui occupe l'esprit. Le Covid-19 a pesé lourd car cela a représenté un double confinement sanitaire et démocratique, qui aurait pu me décourager. Mais plus encore que la pandémie, ce sont les incivilités, dont les auteurs étaient une minorité, qui m'ont obligé à plus de fermeté pour éviter les « clusters ».

Je vous recommande de rester toujours très prudents, car la crise sanitaire n'est pas terminée et nous oblige à annuler encore des manifestations.

Pour finir, je reste à votre écoute et complètement engagé dans l'action avec bienveillance et respect pour cette nouvelle mandature 2020/2026.

Jean NATALE,
Maire de EIX

SOMMAIRE

Actualités communales 1^e semestre 2020

- Recensement communal de la population3
- Etat civil3
- Repas des anciens et vœux du Maire.....4
- Inauguration des circuits de randonnées5
- Carte des circuits.....6
- Affouages8
- Urbanisme.....8

Elections municipales :

- Résultats9
- Composition des commissions 10

Vote du Budget Primitif 2020, approbation des comptes administratifs 2019 11

Activités du groupe scolaire Jean de la Fontaine :

- Plantations d'arbustes dans l'école et dans la commune réalisées par les élèves 14/02/2020 12
- Accueil de loisirs pendant les vacances 12
- Visite de Mme la Préfète 12

CODECOM du Pays d'Etain

- Résultats des élections 13
- Consignes de tri 14

Préventions sanitaires :

- Monoxyde de carbone 16
- Chenilles processionnaires 17
- COVID 19 18
- Maladie de Lyme 20

Divers :

- L'Est Républicain en parle 22
- Décharge municipale : arrêté relatif aux règles d'utilisation 24
- Travaux de sécurité 25
- Informations diverses 25
- Agenda 26
- Contacts mairie 27
- Vos suggestions 27



Le recensement,
ce sont des chiffres aujourd'hui
pour construire demain...

**Recensement
de la population du
16 janvier au 15 février 2020**

Mme Martine Besson, agent recenseur, a réalisé le recensement 2020 dans de bonnes conditions et a respecté le délai du 15 février 2020, date limite.

Le décompte de la population fait état de 252 habitants auxquels viendront s'ajouter les étudiants qui font l'objet d'un décompte à part et les jeunes hébergés par l'association Eix'ister.

Merci à elle pour sa prestation.

ETAT CIVIL - ARRIVEES - DEPARTS



NAISSANCES

Gabriel ROUYERE	6 rue Haute	7 janvier 2020
Ambre CHEVALIER	2 rue du Château	3 février 2020
Giulia HOUITTE	9 rue du Tacot	6 avril 2020
Lucas ESBERARD	4 rue du Château	24 avril 2020

MARIAGE

Ludovic HILAIRE et Mégane PHARIZAT
13 juin 2020



PACS



Jérôme DUCLOVEL
et Sylviane GENEVRE
15 janvier 2020



Florin DAQUIN et Alexandra ROUSSEL
03 août 2020

ARRIVEE / DEPART

Rémi CHAPIRON



9 rue du Chauffour

fin déc 2019

Famille VELASCO

11 rue du Moulin

février 2020

DECES



Mme Nicole DE MARCK nous a quittés le 13 août 2020 à l'âge de 87 ans.
C'est une figure de Eix qui s'en est allée puisqu'elle était née au village, s'y est mariée et y a fait toute sa vie.
Nos condoléances à sa famille.

19 janvier 2020

REPAS DES ANCIENS - VŒUX DU MAIRE

REPAS DES ANCIENS

Pendant qu'en cuisine, Séverine et Florian CAMUS, notre traiteur local, s'activent, nos anciens en profitent pour discuter et échanger avec ceux qu'ils ne voient pas souvent.

Ce fut une journée fort agréable pour tous les convives.



VOEUX DU MAIRE

En fin d'après-midi, Monsieur le Maire avait convié tous les administrés pour leur présenter les vœux de la municipalité et sa candidature aux prochaines élections municipales des 15 et 22 mars 2020.



INAUGURATION DES CHEMINS DE RANDONNEES

Vendredi 31 janvier 2020 les élèves des classes de CE1 au CM2 de l'école Jean de la Fontaine étaient fiers d'assister à **l'inauguration des chemins de randonnées** du village d'Eix.

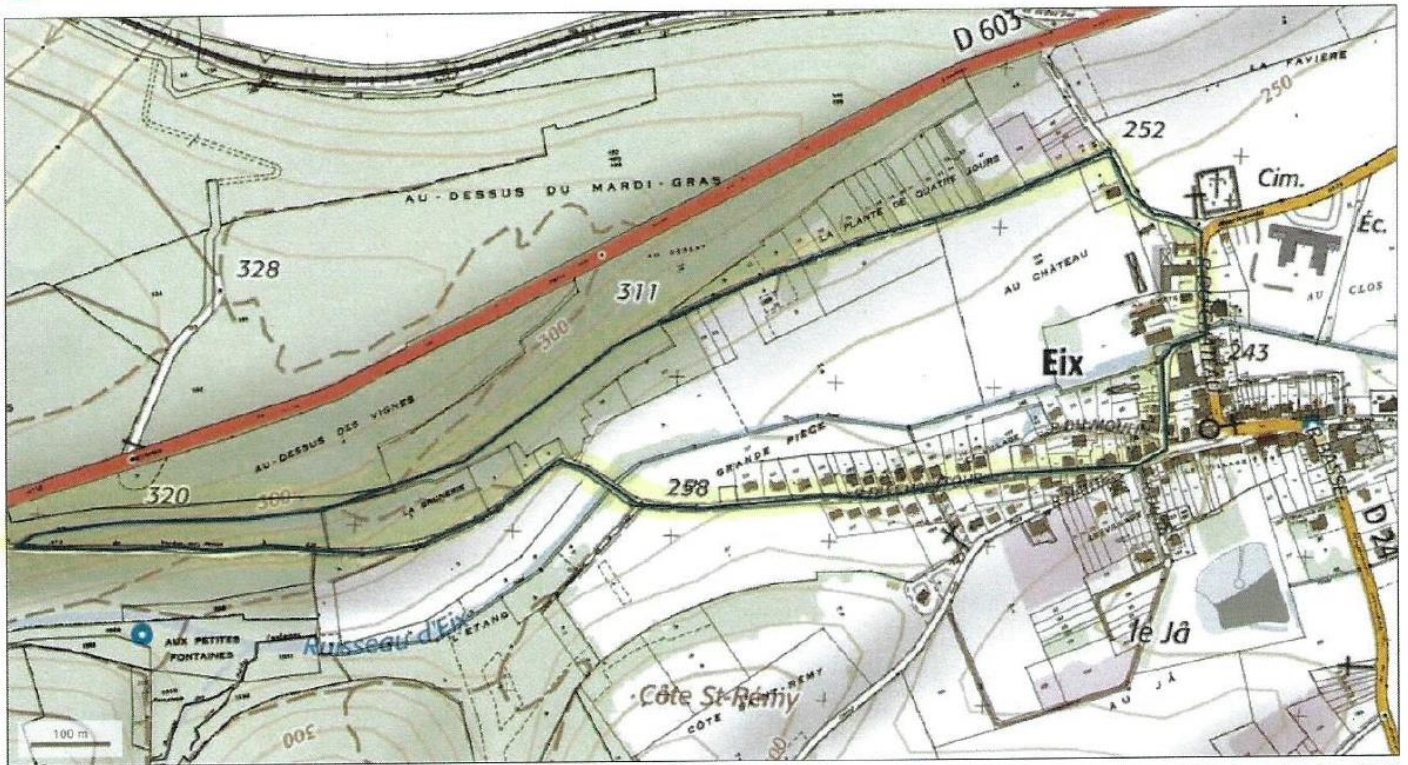
Dans le cadre du projet « Forêt » de cette année, les élèves ont pu découvrir en « avant-première » ces sentiers puisqu'ils les avaient parcourus plusieurs fois dès septembre, accompagnés de Maelle Miro Padovani, des membres de la Fédération Française de Randonnée, des enseignants et parents.

Lors de cette inauguration, en présence de M. Franck MENONVILLE, sénateur de la Meuse, Mme Emilie CARIOU, député de la Meuse, M. le Président de la CODECOM du pays d'Etain, M. Christian GARANT, président départemental de la FF Randonnées représenté par Mme FRANCOIS et M.CIRE, les élèves ont présenté leurs travaux et ont découvert le panneau qui sera au début du sentier.

Une dernière randonnée a eu lieu, nouvel entrainement en vue de leur future classe découverte qui aura lieu dans les Vosges ou à Bonzée pour les plus jeunes.

Malheureusement, en raison de la crise sanitaire, le projet est reporté en 2021.



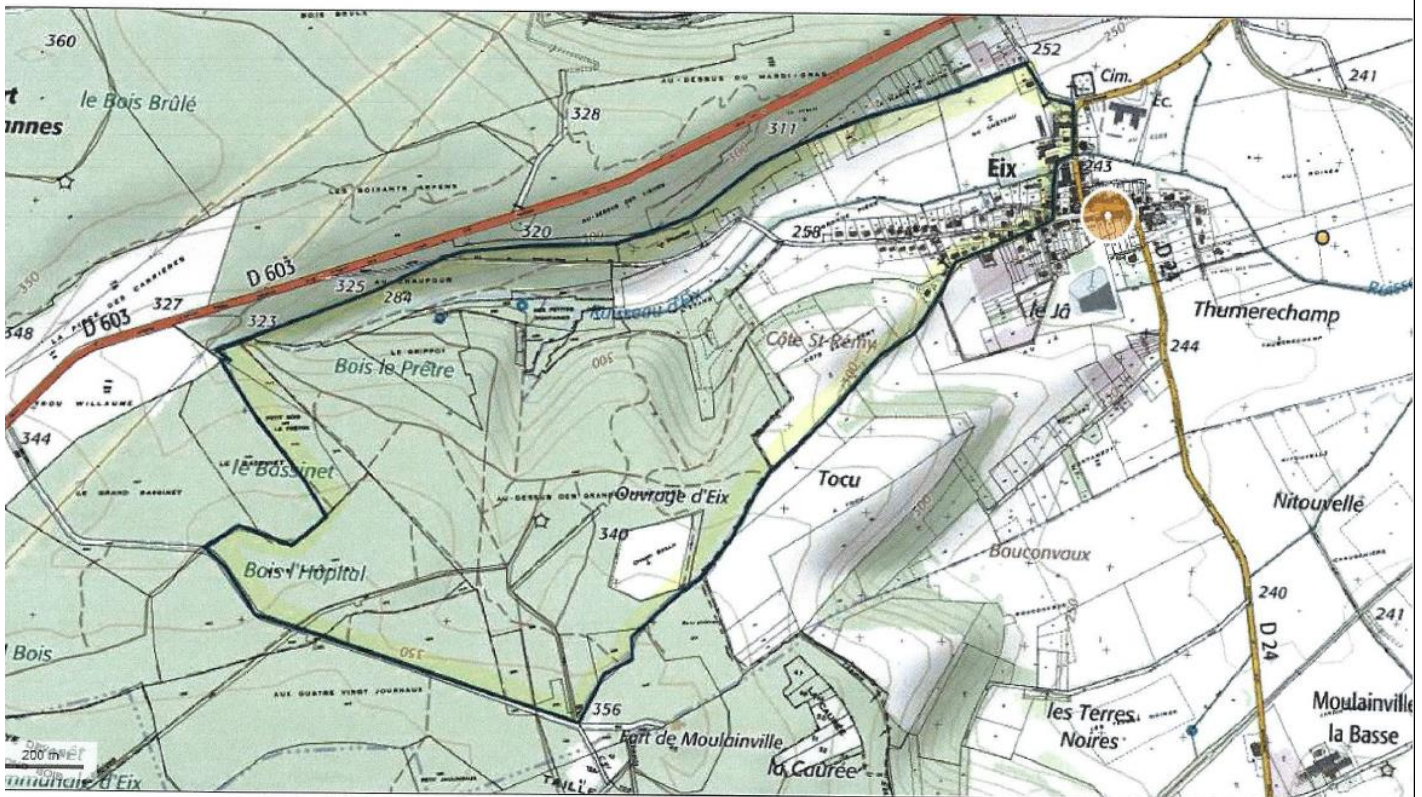


© IGN 2019 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

CHEMIN DE RANDONNEE 3500 m

Longitude : 5° 29' 20" E
Latitude : 49° 10' 47" N

COMMUNE D EIX



© IGN 2019 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

CHEMIN DE RANDONNEE BALISEE DE 7500 m

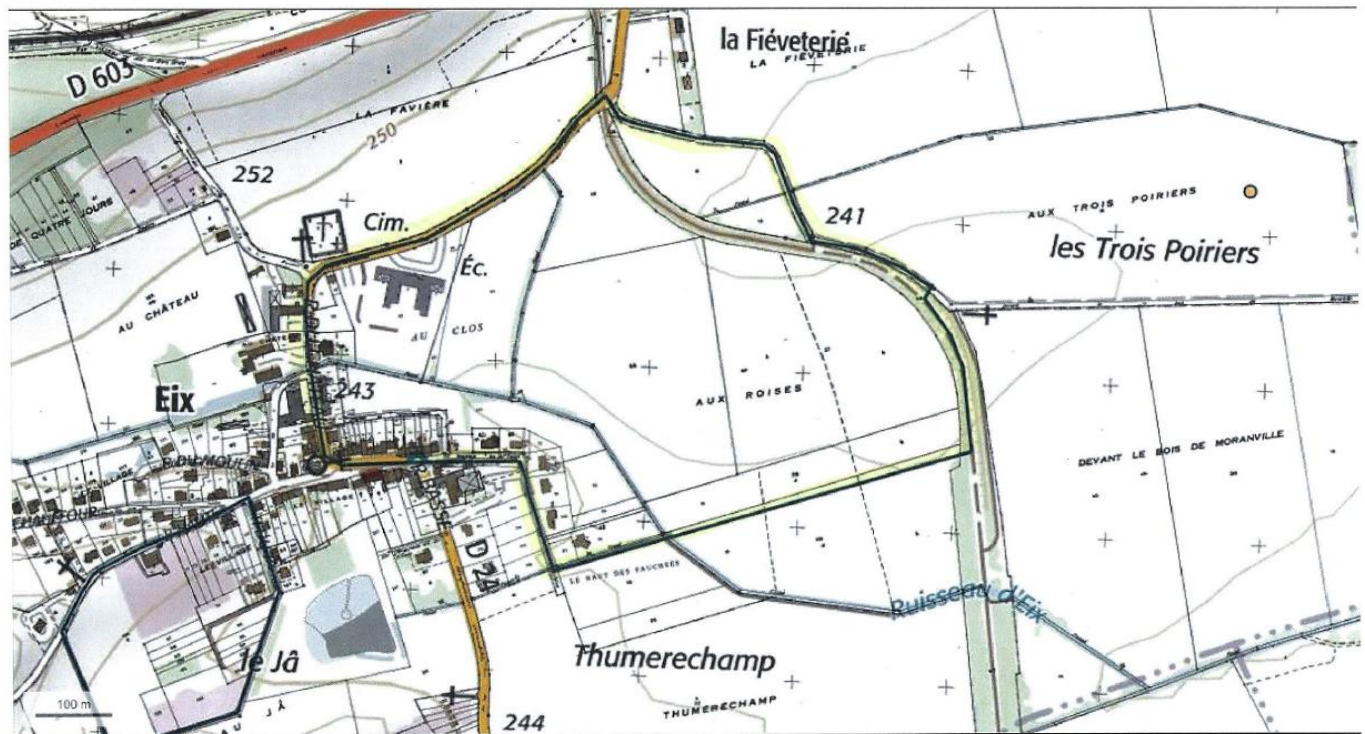
Longitude : 5° 29' 07" E
Latitude : 49° 10' 30" N



© IGN 2019 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 5° 29' 42" E
Latitude : 49° 10' 39" N

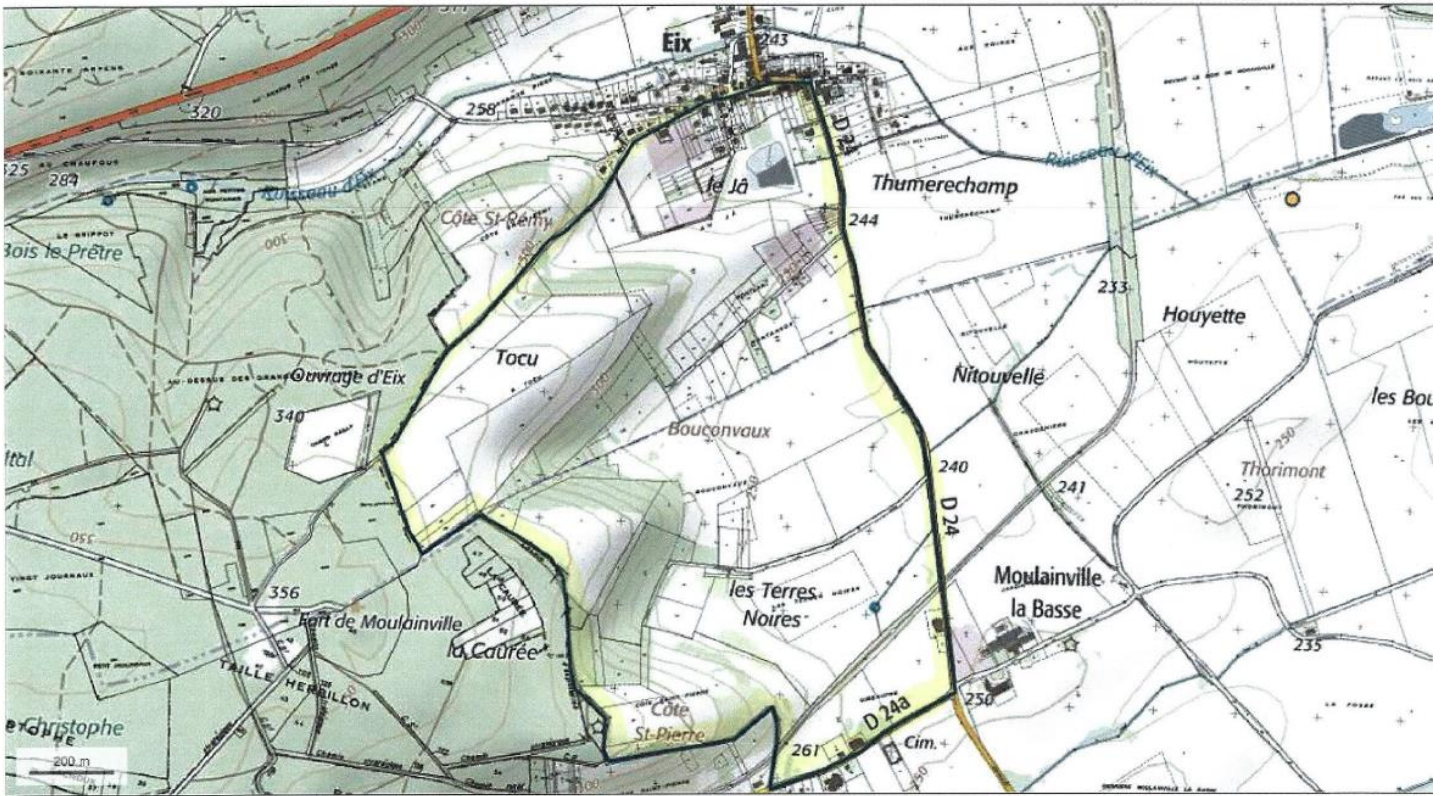
PROMENADE DU JA 900 m



© IGN 2019 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 5° 30' 15" E
Latitude : 49° 10' 49" N

PROMENADE DE LA VOIE FERREE 2600 m



© IGN 2019 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 5° 29' 50" E
Latitude : 49° 10' 21" N

PROMENADE DE MOULAINVILLE 5200 m

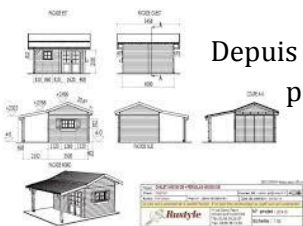
AFFOUAGES



Cette année, ce ne sont pas moins de 14 affouagistes qui, après tirage au sort, se sont rendus en forêt pour y exploiter leur lot dans les coupes 9 et 10.

200.50 stères ont ainsi été exploités pour une recette produite de 1 403.50€.

URBANISME



Depuis ce début d'année, ce sont 5 certificats d'urbanisme, 4 déclarations préalables et 2 permis de construire qui ont été instruits.

Pour rappel, une déclaration préalable doit être déposée dès lors que vous effectuez des petits travaux sur votre habitation (changement des huisseries, de la toiture, installation d'une piscine ou installation d'un abri de jardin (suivant leur taille), ouverture d'une fenêtre, d'une porte...)

Le document nécessaire à compléter est le Cerfa n°13703.

LES ELECTIONS MUNICIPALES ET SES EFFETS

1. Les résultats du scrutin des 15 mars et 28 juin 2020



Nombre d'inscrits	186
Nombre de votants	166
Suffrages exprimés	160

Elus au 1er tour :

BARBIER Jean-Marie	97
BUSSEUIL Christian	83
GOEURY Pierre-Yves	83
GUILBAUD Jean-Paul	84
HAYEZ Bernard	85
HUARD Serge	93
NATALE Jean	95

Nombre d'inscrits	186
Nombre de votants	127
Suffrages exprimés	127

Elus au 2ème tour :

DAQUIN Florin	71
DOMMANGE Daniel	73
KOPP Daniel	76
THOUVENOT Franck	68

Election du maire et des adjoints



Maire : Jean NATALE

1^{ER} adjoint : Pierre-Yves GOEURY

2^{ème} adjoint : Christian BUSSEUIL

COMMISSIONS MUNICIPALES 2020

1	<u>Finances et appels d'offres</u>	Serge HUARD	Jean-Paul GUILBAUD Daniel DOMMANGE	Pierre-Yves GOEURY
2	<u>Voirie - Assainissement bâtiments communaux</u>	Pierre Yves GOEURY	Christian BUSSEUIL Jean-Paul GUILBAUD Jean-Marie BARBIER	Daniel KOPP Daniel DOMMANGE
3	<u>Environnement, développement Fleurissement</u>	Christian BUSSEUIL	Franck THOUVENOT Bernard HAYEZ Jean-Marie BARBIER	Florin DAQUIN Pierre-Yves GOEURY
4	<u>Bois</u>	Franck THOUVENOT	Daniel KOPP	Daniel DOMMANGE
5	<u>Animation - Manifestations</u>	Daniel KOPP	ensemble du conseil municipal	
6	<u>Communication</u>	Jean-Paul GUILBAUD	Christian BUSSEUIL Jean-Paul GUILBAUD	Jean-Marie BARBIER
7	<u>CCID</u>	à définir par délibération		
8	<u>Révision des listes électorales</u>	attendre consignes Préfecture		
9	<u>CODECOM</u>	Titulaire : Jean NATALE	Suppléant : Pierre-Yves GOEURY	
10	<u>SIELL</u>	Titulaire : Jean-Paul GUILBAUD	Suppléant : Pierre-Yves GOEURY	
11	<u>S. E. W.</u>	Titulaires : Jean-Marie BARBIER	Suppléant : Bernard HAYEZ	
12	<u>Correspondant défense</u>	Jean-Paul GUILBAUD		



COMPTES ADMINISTRATIFS 2019 - BUDGET 2020

COMPTES ADMINISTRATIFS 2019

Commune	RESULTAT CA 2018	VIREMENT A LA SECTION D' INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTION DE RESULTAT
INVEST	9 907,80		-58 438,12	-48 530,32
FONCT	42 830,02		8 177,30	51 007,32
Résultats cumulés :				2 477,00

Service de l'Eau	RESULTAT CA 2018	VIREMENT A LA SECTION D' INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTION DE RESULTAT
INVEST	23 212,76		7 792,96	31 005,72
FONCT	1 367,66		-6 477,10	-5 109,44
Résultats cumulés :				25 896,28

PREVISIONS BUDGETAIRES 2020 EXERCICE 2020

Commune	Investissement	fonctionnement	TOTAL
Recettes	207 899,32	128 531,00	336 430,32
Dépenses	207 899,32	128 531,00	336 430,32

TAXES COMMUNALES	Taux 2020 identiques à 2019
Foncier Bâti	9,47%
Foncier non Bâti	16,17%
Contribution foncière sur les entreprises	8,90%





M. le Maire
Julian, Appoline et Lali lors de
l'inauguration

Tout au long de cette année, le corps enseignant a travaillé sur le thème de la forêt. Des voyages scolaires sont prévus pour les classes élémentaires.

Le 14 février 2020 a eu lieu, l'inauguration de l'arboretum dans l'école.

Les enfants ont participé à diverses plantations sur le village, notamment devant le cimetière, au lavoir, devant la mairie et derrière la salle communale.

Les arbustes ont été offerts par l'ONF dans le cadre de la journée internationale de l'arbre.

EIX Education

Visite de la préfète au groupe scolaire

La nouvelle préfète de Meuse, Pascale Trimbach, s'est rendue dans l'école d'Eix pour une visite en compagnie d'élus locaux et de cadres de l'Éducation nationale. Il s'agissait de mettre en valeur une école exemplaire dans les projets qu'elle promeut.

Ce mardi 8 septembre, Pascale Trimbach, préfète de la Meuse, Thierry Dickelé, directeur académique des services de l'Éducation nationale (DASEN), Monsieur Le Gal représentant du recteur, directeur pédagogique au rectorat, Étienne Hayot, adjoint au directeur académique, Claire Grandgirard, conseillère pédagogique en maths, Frédéric Schwindt inspecteur de



Visite dans l'établissement en compagnie d'élus de la Codecom.

l'Éducation nationale, en compagnie d'élus locaux ont rencontré Valérie Pacory, directrice du groupe scolaire d'Eix et les enseignants pour une visite du groupe scolaire Jean-de-la-Fontaine.

de, la directrice a appuyé sur le faible nombre des élèves (16) voulu par tous, pour une meilleure appréhension des matières étudiées.

Une visite à la mare éducative a émerveillé tous les visiteurs par son originalité, par son travail essentiel sur la faune et la flore, et la sensibilisation à l'écosystème, comme l'a souligné Thierry Dickelé. « Une transmission se fera également au niveau des parents ». Le président de la CCPE a également présenté l'offre faite aux parents pour le périscolaire.

« Vous avez un bel outil, vous pouvez être fier de ce que vous faites » a conclu Thierry Dickelé.

« Vous avez un bel outil vous pouvez être fier de ce que vous faites »

« Cette visite s'est faite au vu des projets ainsi que de l'œuvre pédagogique exceptionnelle mise en place » précise Frédéric Schwindt. « De plus, cette école est expérimentale sur des projets en mathématiques ».

Lors de la visite de la classe de CP, conduite par Marianne Clau-

Formation en maths

Les enseignants du cycle 2 et 3 ont bénéficié d'une formation spécifique en maths, le plan maths mis en place en 2018. Il s'agit de suivre les professeurs d'école au plus près. Mais aussi, concrètement, les aider à mettre en place des exercices en lien avec la vie courante, c'est plus attractif.



EIX Vacances

Deux mois d'accueil de loisirs au village



Les enfants jouent bien entre eux. Photo ER

C'est une première pour l'accueil de loisirs délocalisé du centre socioculturel du Pays d'Étain. En effet, le directeur Jean-Noël Giunta et l'équipe du conseil d'administration ont décidé de proposer deux mois d'accueil pour les enfants de 3 à 12 ans.

La coordinatrice Ludivine Galtat et son équipe d'animateurs François Monti (directeur), Christopher Benkout,

Chloé Nizet et une stagiaire accueillent donc une dizaine d'enfants avec des semaines plus ou moins remplies.

Les inscriptions sur le mois d'août peuvent encore se faire.

Au programme pour cette période estivale de grands jeux comme la chasse au trésor (les enfants adorent !), des

activités manuelles et créatives, des projections de films.

Les enfants évoluent dans le groupe scolaire Jean-de-La-Fontaine, mis à disposition par la communauté de communes. Les petits vacanciers sont au calme, au frais et disposent de beaucoup d'espace.

Tel. 03 29 87 21 41 ou sur le site cscetain.org





Mieux vivre ensemble sur le territoire d'Étain

RESULTATS DES ELECTIONS

Président : Philippe GERARDY

1 ^{er} vice-président : Jean NATALE	en charge des actions d'aménagement du territoire, du cadre de vie et du support aux communes
2 ^{ème} vice-président : Jean-Michel NICOLAS	en charge des actions de l'attractivité économique et touristique
3 ^{ème} vice-président : Jean-Paul COLIN	en charge du développement durable
4 ^{ème} vice-président : Muriel FABE	en charge des actions éducatives et de la petite enfance
5 ^{ème} vice-président : .. Marie-Françoise LECLERC	en charge des actions des solidarités et de la cohésion sociale
6 ^{ème} vice-président : Charlène HENRY	en charge des actions pour la culture, la jeunesse, le sport et la citoyenneté
7 ^{ème} vice-président : Jean-Christophe PATON	en charge de la communication et du marketing territorial
8 ^{ème} vice-président : Daniel BRIZION	en charge du patrimoine communautaire et des travaux

COLLECTE DE VOS DECHETS INFOS



CALENDRIER DU TRI SELECTIF 2020

JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
1 M	1 S	1 D	1 M	1 V 18	1 L
2 J	2 D	2 L	2 J	2 S report	2 M
3 V 1	3 L	3 M	3 V 14	3 D	3 M
4 S	4 M	4 M	4 S	4 L	4 J
5 D	5 M	5 J	5 D	5 M	5 V 23
6 L	6 J	6 V 10	6 L	6 M	6 S
7 M	7 V 6	7 S	7 M	7 J	7 D
8 M	8 S	8 D	8 M	8 V 19	8 L
9 J	9 D	9 L	9 J	9 S report	9 M
10 V 2	10 L	10 M	10 V 15	10 D	10 M
11 S	11 M	11 M	11 S	11 L	11 J
12 D	12 M	12 J	12 D	12 M	12 V 24
13 L	13 J	13 V 11	13 L	13 M	13 S
14 M	14 V 7	14 S	14 M	14 J	14 D
15 M	15 S	15 D	15 M	15 V 20	15 L
16 J	16 D	16 L	16 J	16 S	16 M
17 V 3	17 L	17 M	17 V 16	17 D	17 M
18 S	18 M	18 M	18 S	18 L	18 J
19 D	19 M	19 J	19 D	19 M	19 V 26
20 L	20 J	20 V 12	20 L	20 M	20 S
21 M	21 V 8	21 S	21 M	21 J	21 D
22 M	22 S	22 D	22 M	22 V 21	22 L
23 J	23 D	23 L	23 J	23 S	23 M
24 V 4	24 L	24 M	24 V 17	24 D	24 M
25 S	25 M	25 M	25 S	25 L	25 J
26 D	26 M	26 J	26 D	26 M	26 V 26
27 L	27 J	27 V 13	27 L	27 M	27 S
28 M	28 V 9	28 S	28 M	28 J	28 D
29 M	29 S	29 D	29 M	29 V 22	29 L
30 J	30 D	30 L	30 J	30 S	30 M
31 V 5	31 L	31 M	31 D	31 D	31 M

SEMAINE IMPAIRE :

Etain + hyper centre Etain
sauf lot. du Moulin -
Ave Gén. de Gaulle - Haut bois -
Rte Damvillers - Rue des Grèves -
Rue du cimetière

SEMAINE PAIRE :

villages + hyper centre Etain
Avec lot. du Moulin -
Ave Gén. de Gaulle - Haut bois -
Rte Damvillers - Rue des Grèves -
Rue du cimetière

HYPER CENTRE ETAIN: Rue Justin Paul + HLM ; HLM Rue du Colonel Autun;
Maison de retraite; Place de la Martinique; Place des Fusillés; Place J. B Rouillon
Rue du chanoine Bonne; Rue Pasteur; Rue Raymond Poincaré; Rue Saint Martin
Rue Thiers ; impasse Bethoven ; Rue Vandière

FERIE: 1 MAI / 08 MAI / 14 JUILLET/25 DECEMBRE 2020 ET 1ER JANVIER 2021

RATTRAPAGE LE SAMEDI 02 MAI/ 9 MAI / LUNDI 13 JUILLET/ SAMEDI 26 DECEMBRE ET LE SAMEDI 02 JANVIER 2021

JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
1 M	1 S	1 M	1 J	1 D	1 M
2 J	2 D	2 M	2 V 40	2 L	2 M
3 V 27	3 L	3 J	3 S	3 M	3 J
4 S	4 M	4 V 36	4 D	4 M	4 V 49
5 D	5 M	5 S	5 L	5 J	5 S
6 L	6 J	6 D	6 M	6 V 45	6 D
7 M	7 V 32	7 L	7 M	7 S	7 L
8 M	8 S	8 M	8 J	8 D	8 M
9 J	9 D	9 M	9 V 41	9 L	9 M
10 V 28	10 L	10 J	10 S	10 M	10 J
11 S	11 M	11 V 37	11 D	11 M	11 V 50
12 D	12 M	12 S	12 L	12 J	12 S
13 L report	13 J	13 D	13 M	13 V 46	13 D
14 M OMR	14 V 33	14 L	14 M	14 S	14 L
15 M	15 S	15 M	15 J	15 D	15 M
16 J	16 D	16 M	16 V 42	16 L	16 M
17 V 29	17 L	17 J	17 S	17 M	17 J
18 S	18 M	18 V 38	18 D	18 M	18 V 51
19 D	19 M	19 S	19 L	19 J	19 S
20 L	20 J	20 D	20 M	20 V 47	20 D
21 M	21 V 34	21 L	21 M	21 S	21 L
22 M	22 S	22 M	22 J	22 D	22 M
23 J	23 D	23 M	23 V 43	23 L	23 M
24 V 30	24 L	24 J	24 S	24 M	24 J
25 S	25 M	25 V 39	25 D	25 M	25 V 52
26 D	26 M	26 S	26 L	26 J	26 S report
27 L	27 J	27 D	27 M	27 V 48	27 D
28 M	28 V 35	28 L	28 M	28 S	28 L
29 M	29 S	29 M	29 J	29 D	29 M
30 J	30 D	30 M	30 V 44	30 L	30 M
31 V 31	31 L	31 M	31 S	31 D	31 J

Pour tout renseignement, merci de bien vouloir contacter le service environnement :
au 03 29 87 17 28
ou par mail environnement@codecom-pays-etain.fr

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DECHETERIE (HORS JOURS FERIES) :

	DU 01 OCT AU 31 MARS	DU 01 AVRIL AU 30 SEPT
LUNDI	FERME	FERME
MARDI	14H00 à 17H00	14H00 à 17H30
MERCREDI	14H00 à 17H00	14H00 à 17H30
JEUDI	FERME	FERME
VENDREDI	14H00 à 17H00	14H00 à 17H30
SAMEDI	9H00 à 12H00 - 14H00 à 17H00	9H00 à 12H00 - 14H00 17H00
DIMANCHE	9H00 à 12H00	9H00 à 12H



COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

Commune	Mardi	Vendredi
Abaucourt-hautecourt	●	
Blanzée	●	
Boinville		●
Braquis		●
Buzy		●
Châtillon-sous-les-côtes	●	
Damloup	●	
Dieppe-sous-douaumont	●	
Eix		●
Etain* détaillé ci-dessus	●	●
Foameix	●	
Fromezey	●	
Gincrey	●	
Grimaucourt	●	
Gussainville		●
Herméville		●
Lanhères		●
Maucourt	●	
Mogeville	●	
Moranville	●	
Morgemoulin	●	
Moulainville	●	
Parfondrupt		●
Rouvres-en-Woëvre		●
Saint-Jean-les-Buzy		●
Warcq		●

MARDI ETAIN: toute la commune sauf Avenue du Générale de Gaulle; Chemin du Haut Bois; Cités Patton; Lotissement des Cens; Lotissement des Clairs chènes; Lotissement du Moulin; Rte de Damvillers; Route de Foameix; Rue des Grèves; Rue du Cimetière

VENDREDI ETAIN: Avenue du Générale de Gaulle; Chemin du Haut Bois; Cités Patton; Lotissement des Cens; Lotissement des Clairs Chènes; Lotissement du Moulin; Rte de Damvillers; Route de Foameix; Rue des Grèves; Rue du Cimetière

MEMO TRI

Déchets acceptés dans les sacs jaunes



Journaux
et magazines



Emballages
carton



Briques
alimentaires



Flacons plastiques



Boîtes métalliques

Déchets interdits dans les sacs jaunes



Sacs poubelles



Films et sachets
plastiques



Barquettes



Pots de yaourt



Blisters



Pots de crème,
fromage blanc, ...

Déchets acceptés dans les conteneurs "verre"



Déchets interdits dans les conteneurs "verre"

→ A déposer dans sa poubelle



POURQUOI TRIER ?

Pour réutiliser les matériaux déjà produits
et réduire la consommation de ressources naturelles

QUELQUES EXEMPLES :

1 tonne de briques alimentaires recyclés = 6 300 bouteilles de 1,5 L d'eau économisées

1 tonne de bouteilles de lait recyclées = 510 pleins de gazote économisés

1 tonne de bouteilles en verre recyclées = 660 kg de sable économisés

1 tonne d'aluminium recyclées = 2,44 tonnes de bauxite économisées

Le verre se recycle à l'infini :

1 tonne de verre permet de fabriquer
138 nouvelles bouteilles de 75 cl

Le plastique est réutilisé en matière première
pour fabriquer des polaires, sièges auto, arrosoirs, ...

Idem pour le papier, les cartonnettes et les briques alimentaires
retransformés en essuie-tout, mouchoirs, papier journal, carton

Autre exemple :

19 000 boîtes de conserve = 1 voiture



LE MONOXYDE DE CARBONE

Gaz invisible, inodore et mortel



En Région Grand Est

Pendant l'hiver 2017/2018, on a dénombré 111 épisodes d'intoxication par le CO exposant 332 personnes dont 2 décès *

Nombre d'épisodes d'intoxication par département :
(du 1 octobre 2017 au 30 avril 2018)



QU'EST CE QUE LE MONOXYDE DE CARBONE ?

Le monoxyde de carbone est un gaz

- ◆ qui se mélange à l'air ambiant,
- ◆ invisible et inodore, donc difficile à détecter,
- ◆ qui peut être mortel car très toxique.

D'OÙ VIENT LE MONOXYDE DE CARBONE ?

Il se forme en cas de mauvaise combustion provenant de :

- ◆ chaudières (bois, charbon, gaz, fioul),
- ◆ chauffe-eau et chauffe-bains,
- ◆ inserts de cheminées, poêles,
- ◆ groupes électrogènes à essence ou à fioul,
- ◆ chauffages mobiles d'appoint,
- ◆ cuisinières (bois, charbon, gaz),
- ◆ moteurs automobiles dans les garages,
- ◆ appareils de «fortune» type brasero.

QUELS SONT LES SIGNES D'UNE INTOXICATION PAR LE CO ?

- ◆ fatigue inexpiquée,
- ◆ vertiges,
- ◆ nausées, vomissements,
- ◆ maux de tête,
- ◆ troubles visuels,
- ◆ perte de connaissance voire coma.

QUE FAIRE SI ON SOUPÇONNE UNE INTOXICATION ?

- ◆ arrêter toute combustion,
- ◆ ouvrir immédiatement les fenêtres ,
- ◆ appeler les secours : 18 pour les pompiers, 15 pour le SAMU ou 112 pour le numéro d'urgence européen,
- ◆ quitter les locaux, ne pas réinvestir les lieux.



LES PRINCIPALES RÈGLES POUR ÉVITER LES INTOXICATIONS

1. FAITES ENTREtenir VOTRE CHAUDIÈRE par un professionnel qualifié tous les ans.
2. FAITES RAMONER CONDUITS ET CHEMINÉES au moins une fois par an.
3. AÉREZ ET VENTILEZ VOTRE LOGEMENT 10 min par jour
4. NE BOUCHEZ PAS LES AÉRATIONS DE VOTRE LOGEMENT
5. N'UTILISEZ PAS LES APPAREILS MOBILES DE CHAUFFAGE d'appoint fonctionnant au butane, au propane ou au pétrole en continu ou de manière intensive en remplacement d'un chauffage principal
6. NE VOUS CHAUFFEZ JAMAIS avec des panneaux radiants à gaz ou avec le four d'une cuisinière à gaz.
7. N'UTILISEZ LES PETITS CHAUFFE-EAU non raccordés à l'extérieur par un conduit que de façon intermittente et pour une courte durée (8 minutes maximum).
8. NETTOYER RÉGULIÈREMENT les brûleurs de votre cuisinière à gaz.
9. NE REMETTEZ JAMAIS EN SERVICE un appareil de chauffage ou une cheminée, délaissé depuis des années ou utilisé épisodiquement, sans le faire vérifier par un professionnel agréé.
10. N'UTILISEZ PAS LES GROUPES ÉLECTROGÈNES dans les espaces clos.



POUR TOUTE INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Agence Régionale de Santé de Grand Est/ 03 83 39 30 30
www.ars.grand-est.sante.fr www.stopmonox.com www.facebook.com/stopmonox www.prevention-maison.com
 Service communal d'hygiène et de santé de votre mairie si vous habitez : Lunéville, Metz, Nancy, Saint-Dié des Vosges, Charleville-Mézières, Châlons-en-Champagne, Épernay, Reims, Troyes, Colmar, Mulhouse, Strasbourg
 Centres antipoison Grand Est : Nancy 03 83 22 50 50 Strasbourg 03 88 37 37 37

* Période 01/10/2017-30/04/2018 - Santé Publique France (CIRE Grand Est) Données régionales non consolidées du système de surveillance des intoxications par le monoxyde de carbone, susceptibles d'évoluer dans le prochain bilan.

LES CHENILLES PROCESSIONNAIRES

Comment se protéger lors d'une promenade en forêt ?



1 - L'une des premières précautions est de ne pas s'approcher de ces chenilles ou de leurs nids et surtout de ne pas les toucher ;

2 - Ne pas se promener sous un arbre porteur d'un nid ou de chenilles ;

3 - Porter des vêtements protecteurs (manches et pantalons longs, couvre-chef et éventuellement lunettes) ;

4 - Eviter de se frotter les yeux en cas

d'exposition mais aussi pendant et au retour d'une balade ;

5 - En cas de doute quant à une exposition aux poils des chenilles, prendre une douche et changer de vêtements en rentrant.

Quelques conseils aux riverains de forêts ou d'arbres infestés :

1 - Ne pas sécher le linge dehors surtout par temps venteux ;

2 - Laver soigneusement les fruits et légumes du jardin ;

3 - Prendre garde en tondant la pelouse ;

4 - Ne pas laisser jouer les enfants à proximité d'un arbre infesté et à distance, les munir de vêtements protecteurs (manches et pantalons longs, couvre-chef et éventuellement lunettes) ;

5 - Eviter de se frotter les yeux en cas d'exposition ;

6 - En cas de doute quant à une exposition aux poils des chenilles, prendre une douche et changer de vêtements.



L'exposition aux poils urticants des chenilles s'accompagne de symptômes (éruptions cutanées démangeaisons, conjonctivites, toux irritatives, etc.) qui sont dans la majorité des cas peu sévères. En cas d'apparition de signes sévères ou de symptômes tels que malaises, vertiges, vomissements, il est recommandé de consulter rapidement un médecin ou un service d'urgences.

Quelques conseils concernant la lutte :

- Recours à la lance à eau ou au nettoyeur haute pression : cette technique permet de noyer les nids et de les faire tomber, l'eau alourdissant les poils et les empêchant de voler. Ainsi, il est possible de les ramasser dans une atmosphère humide, en veillant à porter les équipements de protection individuelle adéquats (gants, lunettes de protection, combinaison jetable, bottes, masque de protection respiratoire, etc.) avant de les incinérer en prenant toutes les précautions nécessaires pour éviter que les poils ne se dispersent lors de la combustion (par exemple dans des foyers fermés, etc.) ;

LE COVID

Que signifie « Covid-19 » en quoi est-ce différent de « coronavirus » ?



On entend sur toutes les chaînes, toutes les radios, on lit dans tous les journaux, tous les sites son nom. Mais qu'est-ce que ça veut dire au fait, "Covid-19" ?

Mais au fait, pourquoi appelle-t-on cette maladie le Covid-19 ?

Depuis quelques mois maintenant, on prononce son nom un peu bâlard fait de lettres et de chiffres quasi-mécaniquement, l'acronyme est entré dans le langage courant. Mais au fait, qu'est-ce que ça veut dire « **Covid-19** », et en quoi est-ce différent de « **coronavirus** » ? C'est notre **question pas si bête** du jour.

Issu de l'anglais

La réponse au premier volet de notre question est très simple. C'est un acronyme qui vient de l'anglais, pour « Corona virus disease 2019 », 2019 étant l'année de son apparition, et « disease » signifiant « maladie ».

Ce nom a été choisi par l'organisation mondiale de la santé en février 2020.

Mais pourquoi est-ce différent de « coronavirus » ? Dans une conférence de presse au CHU de **Rouen (Seine-Maritime)** le 6 mars 2020, le professeur François Caron, responsable du service des pathologies infectieuses et tropicales expliquait : « Des coronavirus, vous en avez certainement déjà tous eus dans vos narines ! »

Plusieurs coronavirus

En effet, complétait-il, le coronavirus, « c'est une diversité d'agents viraux ». À travers des mutations et des modifications, trois maladies générées par ce virus ont fait parler d'elles ces dernières années :

- Le SRAS
- Le MERS
- La Covid-19

La Covid-19 est donc, à l'instar du SRAS ou du MERS, une maladie provoquée par un coronavirus.

« C'est de leur couronne de protéines, observable en microscopie électronique, que vient le nom des coronavirus (CoV), une immense famille de virus, dont certains infectent différents animaux d'autres l'Homme. S'ils sont habituellement bénins, à l'origine de rhumes qui guérissent spontanément, il arrive qu'ils acquièrent de nouvelles propriétés dont on se passerait bien... », détaille l'Inserm sur son site web.



La maladie à coronavirus de 2019 ou Covid-19 est une maladie infectieuse émergente contagieuse avec transmission interhumaine via des gouttelettes respiratoires ou en touchant des surfaces contaminées puis en touchant son visage.

Les symptômes les plus fréquents sont la fièvre, la toux et la gêne respiratoire mais elle peut provoquer une détresse respiratoire aiguë souvent mortelle. Le lavage très fréquent des mains, la limitation des contacts interhumains notamment avec les personnes fragiles, ainsi que le port d'un masque médical permettent de limiter très fortement la transmission du virus.

Cette maladie est apparue en novembre 2019 à Wuhan, en Chine. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a déclaré une pandémie de la Covid19 le 11 mars 2020³. Elle se propage rapidement jusqu'en Europe.



EPIDEMIE ??? / PANDEMIE???

À son entrée dans le dictionnaire français, en 1752, le mot pandémie était considéré comme un synonyme d'épidémie. Aujourd'hui, les deux termes sont utilisés pour qualifier des phénomènes distincts.

D'après le Larousse, une épidémie est « le développement et la propagation rapide d'une maladie contagieuse, le plus souvent d'origine infectieuse, dans une population ».

La pandémie est donc « une épidémie étendue à toute la population d'un continent, voire au monde entier ». Tout est donc une question d'ampleur.

Pandémie : une épidémie mondialisée

C'est le plus souvent à l'Organisation mondiale de la santé (OMS) que revient le passage de l'une à l'autre. Le virus Ebola, qui a frappé l'Afrique de l'Ouest entre 2014 et 2016, a ainsi été principalement cantonné en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone. Quelques cas sporadiques ont bien été enregistrés dans d'autres pays, mais sans diffusion massive sur tous les continents.

À l'inverse, le Covid-19, qui a débuté en Chine, est passé du statut d'épidémie à celui de pandémie le 12 mars 2020, après que le cap de 110.000 personnes a été passé, dont 20.000 cas dans la région européenne. « Le Covid-19 peut être qualifié de pandémie en raison de la hausse rapide du nombre de cas en dehors de la Chine au cours de ces 2 dernières semaines, et du nombre croissant de pays touchés », indiquait ainsi l'OMS dans son communiqué.

On parle aujourd'hui de pandémie, y compris pour des affections chroniques, comme l'obésité, le diabète, le tabagisme, le cancer, ou encore la résistance aux antibiotiques.



COVID-19 - Une campagne de rentrée pour rappeler les gestes barrières et le port du masque

Pour cette rentrée au contexte sanitaire particulier, l'ARS Grand Est lance une campagne pour encourager au respect des gestes barrières au retour des vacances. Le retour à une vie presque normale peut donner l'impression que le coronavirus n'est plus une menace. Pourtant il faut rester vigilant !



Corps de texte

En effet, la situation reste fragile en cette sortie de période estivale. Ces gestes, à la portée de tous, restent actuellement le moyen le plus efficace pour lutter contre la menace d'une seconde vague.

L'ARS Grand Est met à disposition des supports de communication ciblant le grand public, qu'il soit actif en situation professionnelle ou retraité. Elle rappelle les gestes barrières adaptés et invite la population à consulter son médecin et se faire dépister au moindre doute.



LA MALADIE DE LYME



Transmise par des tiques, mais pas à chaque piqûre, la maladie de Lyme provoque d'abord des rougeurs. On peut s'en protéger et éviter ses complications si on se traite rapidement.

La tique est un acarien de la classe des arachnides. Elle est particulièrement active au printemps et en automne dans les lieux chauds et humides à l'image d'un bois, d'une forêt ou d'un jardin. Une fois logée dans l'épiderme d'un hôte, elle peut transmettre des infections comme la maladie de Lyme chez l'humain



Les signes et symptômes de l'infection par la maladie de Lyme pouvant être observés sont les suivants : une éruption cutanée, parfois en forme d'éruption concentrique (érythème migrant) de la fièvre, des frissons, des maux de tête de la fatigue, des douleurs musculaires et articulaires, les ganglions lymphatiques enflés.

Elle n'est pas contagieuse

Il n'y a en effet pas de contagion interhumaine. Et il n'y a pas non plus de risque de transmission de la bactérie par le lait maternel. Aussi, une jeune maman peut-elle continuer à nourrir son bébé après une piqûre de tique.

Maladie de Lyme: quel est le risque?

Les tiques sont différentes aux États-Unis et en Europe. Chez nous, trois espèces circulent, mais une seule (*Ixodes ricinus*) peut donner la borréliose de Lyme.

Après une piqûre, le risque n'est toutefois que de 1 à 4 %, toutes tiques confondues. Cependant, si la tique est contaminée, le risque atteint 12 à 32 %. La probabilité d'être infectée augmente avec le temps, surtout si la petite bête reste accrochée plus de 72 heures. Toutes les régions boisées (en dessous de 1 200 mètres) sont concernées, mais la borréliose est plus fréquente dans l'Est et en particulier en Alsace.

Maladie de Lyme: quand faut-il consulter?

Il est préférable de prendre un avis si on a eu du mal à retirer la tique, si on s'en est aperçu plusieurs jours après la balade en forêt ou si des rougeurs apparaissent. Le médecin jugera si un traitement préventif par antibiotique est nécessaire.



Une petite zone rouge qui se manifeste rapidement autour de la piqûre résulte d'une réaction aux composés salivaires de la tique. C'est banal. En revanche, une plaque qui apparaît plus de trois jours après la piqûre et s'étend peu à peu est un premier signe de l'infection. Elle est parfois accompagnée de douleurs articulaires. Traitée rapidement (antibiotique), elle guérit sans problème.

Que faire si on attrape une tique?

Ne pas appliquer d'éther, susceptible de provoquer la régurgitation de la tique et la libération de la bactérie. À l'aide d'une pince fine (pince à épiler ou pince spéciale vendue en pharmacie appelée "tire-tique"), agrippez la tique le plus près possible de la peau et tirer doucement mais fermement.

Appliquez un antiseptique. Si une partie du rostre (la tête) n'a pu être extirpée, il ne faut pas chercher à faire mieux. Un granulome (petite boule dure) peut persister pendant plusieurs semaines. Il ne faut pas s'en inquiéter.

Maladie de Lyme: comment vous protéger en forêt

- Portez des vêtements longs, fermés, de couleur claire pour repérer plus facilement les tiques.
- Utilisez un répulsif (DEET) pour les parties découvertes. Mais attention, ils sont contre-indiqués chez les femmes enceintes et les jeunes enfants.
- Examinez-vous très soigneusement et inspectez vos proches après la douche pour repérer les tiques. Pensez à renouveler cet examen minutieux vingt-quatre heures plus tard.
- Signalez que vous avez été piquée si des symptômes inhabituels surviennent de 5 jours à 3 mois plus tard (douleurs articulaires, méningite). On vous donnera là encore des antibiotiques.

(Avec la collaboration du Dr Joël Leroy, médecin au service des maladies infectieuses et tropicales, CHU de Besançon)

DIVERS

L'EST REPUBLICAIN EN PARLE

10 ÉTAIN / VAL DE MEUSE

Lundi 3 août 2020

EIX Artisanat

La boulangerie a obtenu le label « boulangerie de France »

La boulangerie d'Eix, tenue par Séverine et Frédéric Jacquin, vient d'obtenir le label « Boulangerie de France », lancé depuis janvier 2020. Une vraie récompense d'un savoir-faire artisanal mis en avant par le couple. Il s'agit de la première boulangerie à recevoir cette distinction en Meuse.

Séverine et Frédéric Jacquin sont boulangers pâtisseries dans le village et ils viennent d'obtenir le label « Boulangerie de France », en juillet 2020. Ce label a été lancé par la fédération des boulangeries en janvier 2020. « Nous avons postulé au mois de février, nous avons eu un audit, car il y a plusieurs conditions à remplir : produits utilisés doivent être locaux (œufs de Thionville, lait et crème de la ferme

Moinaux de Moulainville, par exemple), vérification des recettes, pas de produits surgelés, faire don des produits invendus (don aux restos du cœur) entre autres. Pour le moment, nous sommes les seuls de Meuse à avoir reçu ce label et nous en sommes très fiers », confie le couple d'artisans.

« Nous avons un beau métier »

Une récompense qui vient marquer aussi la volonté de se démarquer des enseignes et autres chaînes inscrites dans une production autrement plus industrielle. « Quand nous avons repris la boulangerie après mes parents, Denis et Antoinette, en février 2016, nous avions cet objectif : offrir des produits de qualité. Nous voulons nous démarquer des boulangeries in-



Séverine et Frédéric Jacquin.

dustrielles. Nous avons un beau métier. Il est difficile, je travaille de minuit jusqu'à 13 h, puis de 17 h à 19 h mais c'est un très beau métier » témoigne un boulanger heureux de voir la qualité de son travail et son investissement récompensés.

À la recherche d'apprentis

« J'espère que ce label va nous amener des apprentis. Nous sommes à la recherche d'apprentis. Mais à cause de la période de confinement, nous n'avons pas pu recevoir de stagiaires donc il va falloir vraiment en trouver pour les temps à venir ». Un appel lancé par le couple Jacquin qui indique qu'il faut s'adresser directement à la boulangerie en cas d'intérêt.

La commune a son nom inscrit dans les champs



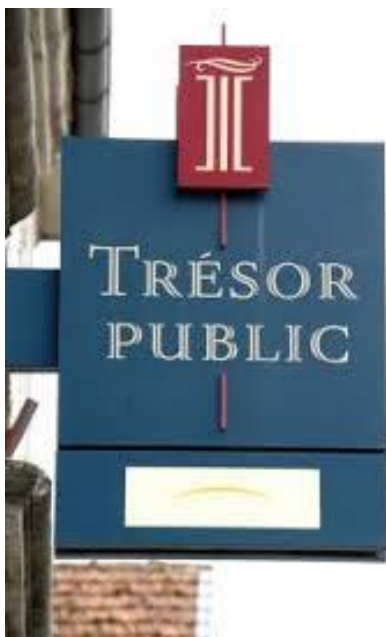
En fauchant ses champs, Serge Huard, agriculteur du village, a inscrit le nom de la commune.

Chaque année, Serge Huard, agriculteur dans la commune, ajoute une note artistique lorsqu'il fauche ses champs.

Pour 2020, il a décidé d'apporter une nouvelle touche originale à l'une de ses parcelles : les passants pourront apercevoir le nom du village, inscrit à la faucheuse. Cette photographie

a été prise depuis le chemin du Jâ, par Christian Busseuil. Celui-ci, en voyant le travail réalisé, considère Serge Huard comme « un véritable artiste de la faucheuse. »

Trop en pente pour être cultivée, cette partie du champ est en friche. Elle se situe entre une culture de colza et d'escourgeon.



Nouveaux horaires d'ouverture au Public

Depuis le 1^{er} février 2020, la trésorerie d'Etain a modifié ses horaires d'ouverture au public décidés par les services de direction.

MARDI et JEUDI de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h

Contacts :

tél : 03 29 87 11 17

Mail : t055037@dgfip.finances.gouv.fr

DECHARGE MUNICIPALE

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2020-009..

RELATIF AUX REGLES D'UTILISATION DE LA DECHARGE COMMUNALE DE EIX

Le Maire de EIX,

Vu la LOI n°2020-105 du 10 février 2020, relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire,
Vu la LOI n°75-633 du 15 juillet 1975, relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2211-1, L2212-1, L2212-2 et suivants,
Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L1311-2, R1337-7 et suivants,
Vu le Code Rural et notamment ses articles R 161-24 et suivants,
Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L 514-2 et L 541-1 et suivants,
Vu le Code Pénal et notamment ses articles R610-5, R632-1, R633-6, R635-8 et R644-2,
Vu le Règlement Sanitaire de la Meuse,
Vu la délibération du conseil municipal de la commune de EIX en date du 08 septembre 2020

Considérant qu'il appartient au Maire d'assurer concurremment avec les autorités compétentes la salubrité et l'hygiène publiques,

Considérant dès lors qu'il y a lieu de prendre un arrêté fixant les conditions générales permettant l'utilisation de la décharge communale,

Considérant que les mesures prises par les autorités ne peuvent donner des résultats satisfaisants qu'autant que les habitants concourent en ce qui les concerne, à leur exécution en remplissant leurs obligations dans l'intérêt de tous,

ARRETE

Article 1 :

La décharge communale est strictement réservée aux habitants de la commune de EIX à usage privé. Elle est fermée en permanence sauf le samedi aux heures d'ouverture de 9h00 à 19h30.

Pendant ces heures d'ouverture une surveillance est assurée par les conseillers municipaux.

En dehors de ces heures d'ouverture, les personnes de la commune pourront obtenir l'accès à la décharge à titre exceptionnel et motivé sur demande préalable à la Mairie.

Article 2 :

Seuls sont autorisés dans la décharge communale, les dépôts de matières inertes suivants :

- Terre et gravats non pollués,
- Bois de démolition,
- Déchets verts provenant des tontes et tailles de végétaux.

Article 3 :

Toutes infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbaux dressés par tous agents dûment assermentés et les contrevenants poursuivis conformément à la législation en vigueur.

De plus, l'ensemble des frais occasionnés pour les prestations d'enlèvement et de nettoyage seront à la charge du contrevenant identifié.

Article 4 :

Le présent arrêté est affiché aux lieux habituels de l'affichage communal.

Article 5 :

Le Maire de la commune de EIX, L'inspecteur des installations classées, ou son représentant, tous agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation : à

- Sous-Préfecture de Verdun,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Etain.

Fait à EIX, le 15 septembre 2020
Jean NATALE
Maire



TRAVAUX DE SECURITE



La démolition de la maison du 12 rue Haute est programmée fin septembre / début octobre 2020.

Informations diverses



- Chaque 1^{er} vendredi du mois, une cérémonie religieuse est célébrée à 14h30 en l'église de Eix
- Suite au COVID, aucune décision n'est prise pour le retour des messes dans les églises des villages à ce jour.
Toutefois, un office sera célébré le 05 octobre 2020 à 10h30 en l'église de Eix à l'occasion de la fête patronale
- L'office dominical a lieu tous les dimanches à 10h30 à Etain.

Calendrier de chasse 2020 - 2021 **Forêt communale de Eix**



Les samedis :

- 19 septembre 2020
- 03 octobre 2020
- 31 octobre 2020
- 28 novembre 2020
- 26 décembre 2020
- 16 janvier 2021
- 13 février 2021
- 27 février 2021

REPRISE DES COURS DE GYM DOUCE

La 1^{ère} séance de reprise de l'activité gym douce d'entretien a eu lieu à la salle communale de Eix le vendredi 11 septembre 2020 de 9 h 00 à 10 h 00
Toute personne intéressée peut encore venir s'inscrire et/ou obtenir des renseignements en mairie.



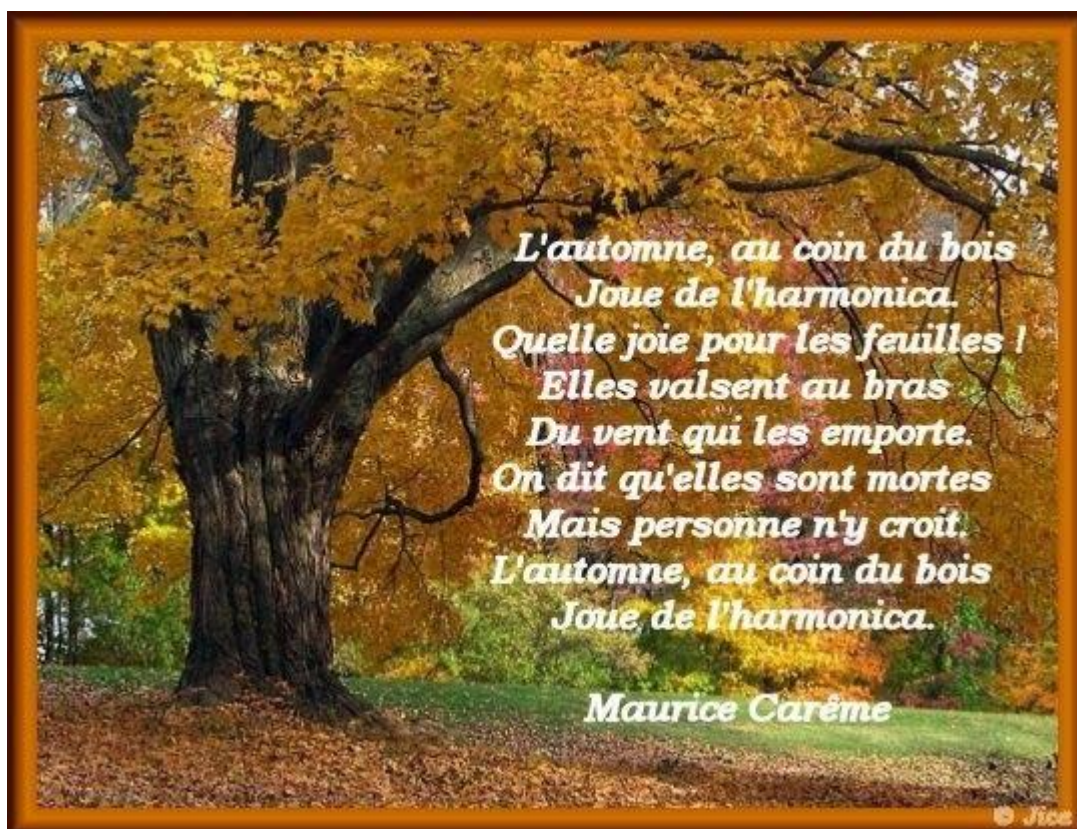
AGENDA DU 2^{ème} semestre 2020



Compte tenu de la crise sanitaire et de ses contraintes, aucune manifestation communale ou organisée par le foyer rural n'a pu être programmée.

Par contre, la fête foraine de la Saint Rémy, le 04 octobre 2020, aura lieu avec le respect des gestes barrières.

Le vin d'honneur, quant à lui, est annulé.



Merci aux nouveaux habitants de Eix de passer en mairie afin de se présenter.



INFORMATIONS MAIRIE

Mairie d'Eix
5 rue Basse
55400 EIX



03 29 88 34 40



mairiedeix@wanadoo.fr



Lundi de 17 h 00 à 18 h 30

Vendredi de 10 h 00 à 11 h 00

PERMANENCE DU MAIRE

Le mercredi
de 17h00 à 18h00



Visiter notre site
internet à l'adresse :
www.eix.fr

Merci pour votre grande indulgence si des erreurs ou fautes ont été commises



Ce bulletin a été rédigé par nos soins, n'hésitez pas à nous faire connaître vos suggestions pour améliorer cette parution.

Pour ce faire, vous pouvez nous retourner ce bulletin en nous précisant vos observations en déposant ce document dans la boîte aux lettres de la mairie, soit par notre rubrique contact de notre site internet : www.eix.fr NOM et Adresse (facultatif)

Vos Observations :

.....

.....

.....

.....

.....